



LUTTE DES EHPAD : CE N'EST PAS FINI !

**Les réponses du gouvernement ne sont pas à la hauteur :
Les 50 millions de rallonge accordés in extremis ne représentent
qu'un peu plus de 6 000 € par établissement. C'est du mépris !**

L'autonomie de la personne âgée est un enjeu de société. Plus de deux millions de personnes âgées seront dépendantes en 2040 (1,2 million aujourd'hui) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sera alors perçue en moyenne six ans contre quatre en 2018.

Vivre et vieillir dans la dignité et le respect

Depuis trop longtemps, la vie des retraité-es en perte d'autonomie est intolérable, leur parole confisquée, celle du personnel qui s'en occupe aussi.

Dans les maisons de retraite ou à domicile, 80 % de femmes exercent dans ce secteur dans une précarité massive, une insuffisance des qualifications et des effectifs, ne permettant pas de répondre aux besoins de nos aîné-e-s, dont 91 % sont des femmes.

DES MOYENS POUR L'EHPAD



Ehpad - Tous concerné.es

www.31.pcf.fr




pcf31



@PCF





Des conditions de travail difficiles exposant les personnes âgées à la maltraitance, que dénoncent les syndicats : « Des cadences de travail insupportables, diminution du personnel et augmentation de la charge de travail. Comment bien prendre soin des autres quand nous sommes maltraitées nous-mêmes ? » Épuisement des aidant-e-s familiaux, à 90 % des femmes, en activité ou retraitées : selon les syndicats, 30 % des aidants « retraité-e-s enfants » décèdent avant « leurs parents retraités. »

✘ Nos propositions

- Création d'emplois statutaires sur la base de 1 salarié-e par personne âgée, de paramédicaux, aides-soignant-es, médecins, dans une filière gériatrique.
- Création d'un grand service public de santé de proximité : aide à domicile, de maisons de retraite médicalisées, d'hospitalisations à domicile (HAD), de centres de santé, d'ouverture d'unités de soins de longue durée, d'unités pour recevoir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer...
- Mise en place de pôles publics départementaux de l'autonomie structurés au plan national pour garantir l'égalité territoriale, dans une forme à définir (agence, établissement public...)
- Plan de formation d'infirmier-e-s et d'aides soignant-e-s et suppression du numerus clausus pour les étudiants en médecine.

✘ Comment les financer ?

- Financement solidaire à 100 % par la Sécurité sociale : prélèvement sur les richesses produites par le travail, développement de l'emploi, salaires...
- Restitution à l'hôpital public les moyens nécessaires, notamment par la suppression de la tarification à l'activité (T2A) ; suppression du reste à charge pour les familles.
- Pour les revenus financiers : contribution supplémentaire ainsi que pour les entreprises, banques et assurances ; rétablissement de l'ISF (3 milliards supprimés dans le budget 2018) et suppression de la CSG ; revalorisation du taux de cotisation dite patronale.
- Pour les personnes en situation de handicap : taxe prélevée à la source pour les employeurs qui ne respectent pas la loi par la majoration de cotisations sociales.
- Pour les départements : remboursement de la dette de l'État au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie – prestation de compensation du handicap (APA-PCH), dotation de compensation de l'État indexée sur la dépense annuelle réelle.